

## Scarlatine



Gouttelettes

### Epidémiologie

Agent infectieux	<i>Streptococcus pyogenes</i> du groupe A
Réservoir	Homme
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> <li>transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (&gt; 5 microns), dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie</li> <li>la dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source</li> <li>les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur</li> <li>portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge)</li> </ul>
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	1 à 3 jours
Durée d'infectiosité	Chez les patients non traités, 10 à 21 jours. Le risque de transmission cesse 24 heures après l'introduction d'un traitement antibiotique efficace

### Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	GOUTTELETTES
Placement du patient	Maintien en chambre
Signalétique	Masque de soins à disposition pour le personnel devant la chambre A mettre lors des soins dans un périmètre < 2m
Matériel de soins	Réservé au résident pendant la durée des Mesures Additionnelles Désinfection minutieuse du matériel à usage multiple (stéthoscope, brassard de pression, glucomètre, etc.) Privilégier le matériel à usage unique
Durée des mesures	Jusqu'à 24 heures après le début du traitement
Transport du patient	Port d'un masque de soins par le résident Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
Circulation du patient	maintien en chambre durant 24 heures après début du traitement Limiter les déplacements aux besoins essentiels pendant 24 heures après le début du traitement antibiotique
Visiteurs	Port d'un masque de soins Désinfection des mains en sortant de la chambre
Mesures spécifiques	Les personnes atteintes de scarlatine et travaillant dans la branche alimentaire doivent être dispensés de travailler pendant 2 jours après le début du traitement antibiotique

### Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Oui, si contact direct avec le résident Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du résident Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

### Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Utiliser le détergent/désinfectant usuel
Lit et literie	Utiliser les sacs à linge usuels A la levée des Mesures Additionnelles <ul style="list-style-type: none"> <li>désinfection du lit et changer la literie</li> </ul>
Environnement	Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien A la levée des Mesures Additionnelles <ul style="list-style-type: none"> <li>désinfection minutieuse de l'environnement direct du résident (table de nuit, sonette, barrière, potence, télécommande, déambulateur, etc.)</li> <li>changer le rideau de séparation</li> </ul>
Déchets	Elimination des déchets selon les filières habituelles

### Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Oui
Déclaration au médecin cantonal	Non Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 24 heures